



VEYSONNAZ

INFOS

EDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 11 - NOVEMBRE 2017

EDITORIAL

VIVRE ET PARTAGER DES ÉMOTIONS



Une nouvelle saison d'hiver s'apprête à s'ouvrir devant nous. L'introduction du ski dans les années 60 a été le levier du développement économique de notre vallée, diminuant l'exode rural et offrant des perspectives à notre population. Aujourd'hui le ski représente 2 milliards de francs de valeur ajoutée pour le Valais. Un bien culturel suisse et un créneau économique à encourager, au vu de notre dépendance économique locale au tourisme.

Le modèle économique touristique a cependant connu un tournant dans les années 2000. Au niveau de l'hiver, il est constaté une baisse des journées et des skieurs dont l'âge devient vieillissant. Le défi est de remettre une jeune génération sur les pistes. Afin d'encourager et de développer la pratique du ski à Veysonnaz, le Conseil communal a décidé d'augmenter sa subvention à l'achat d'abonnement annuel pour les enfants et les jeunes domiciliés sur la Commune. Cette mesure vous est présentée dans les pages suivantes. Espérons que de tels soutiens se multiplient à travers les communes valaisannes, notre tourisme a tout à y gagner.

Dans le développement touristique, le produit ski 4-Vallées de haute qualité, doit être utilisé comme levier pour séduire des hôtes suisses et étrangers à passer de beaux jours en montagne. Il s'agit de vendre l'été à notre clientèle hivernale en lui inspirant les émotions qui peuvent être vécues durant cette saison.

Notre tourisme a besoin d'émotions et de passion. Aller au-delà du produit pour proposer des expériences. L'investissement des générations locales parmi les prestataires touristiques peut renforcer cet attrait. La Suisse reste un choix du cœur, mais un choix cher pour nos hôtes. Nous devons offrir plus pour les convaincre d'un rapport qualité/prix satisfaisant.

Le Conseil communal est convaincu que notre région peut poursuivre son développement grâce au tourisme. C'est ainsi que des investissements importants sont proposés dans le centre station. L'avant-projet de réaménagement de la Route de Pra présenté dans cette édition en est un exemple. Ce projet a l'ambition de mettre à jour l'infrastructure de base (routes, canalisations, éclairage) tout en créant un espace de rencontre convivial qu'autant les commerces, les hôtes que les résidents permanents pourront s'approprier.

C'est également grâce aux contributions indispensables des entreprises locales et des propriétaires des résidences secondaires, au travers des nouvelles taxes de séjour et de promotion touristique, que les infrastructures dédiées au tourisme peuvent évoluer, et que des moyens complémentaires peuvent être alloués à la promotion de notre destination sur les marchés suisse et étrangers.

Finalement avec un produit touristique dépassant les limites communales, il est tout naturel que les voisins collaborent pour vendre cette destination au cœur des 4 Vallées. La mise en commun de nos moyens respectifs est en cours et contribuera de manière déterminante au renforcement de notre image en Suisse et à l'étranger.

Les pages suivantes vous donneront des informations complètes sur le budget 2018 de notre Commune et sur la mise en place de la nouvelle taxe au sac, notamment.

Tout en vous souhaitant une bonne lecture, je vous souhaite à toutes et tous des beaux mois d'hiver !

JASMINE RAMONDT-FRAGNIÈRE, CONSEILLÈRE

Convocation assemblée primaire bourgeoise	2
Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 20 juin 2017	2
Budget Bourgeoisie 2018	3
Convocation assemblée primaire municipale	3
Procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2017	3
Budget Municipalité 2018	5
Dossier « Sports » La Commune encourage le ski !	10
Dossier « Environnement » Introduction de la taxe au sac	11
Dossier « Travaux publics » Le réaménagement de la route de Pra, un enjeu majeur !	15
Directives communales	20
Agenda Calendrier des manifestations	22

SOMMAIRE

CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Veysonnaz est convoquée pour le

MARDI 14 NOVEMBRE 2017 À 19H30 À LA SALLE COMMUNALE

Ordre du jour :

1. Protocole : ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2017 - Approbation
3. Budget 2018 - Lecture et approbation
4. Divers

Le budget 2018 de la Bourgeoisie de Veysonnaz est soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui de l'Assemblée, au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture officielles.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 20 JUIN 2017

Mardi 20.06.2017, 19h30, salle communale

Président	Lathion Patrick
Vice-président	Théoduloz David
Conseillers	Fournier John Fournier François Fragnière Jasmine
Rédacteur du PV	Fragnière Michel

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 30 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents ainsi qu'au Conseil bourgeois. Il excuse l'absence de M. David Théoduloz, vice-président, en vacances à l'étranger.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 23 mai 2017 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 12 juin 2017 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos n° 9.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2016
3. Rapport de l'organe de contrôle
4. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2016
5. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée,

le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée. Le président désigne M. Henri-Bernard Fragnière en qualité de scrutateur.

2. LECTURE DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2016

Le président donne lecture des comptes de fonctionnements et du bilan. Il s'agit d'un exercice tout à fait habituel, sans aucune variation, vu qu'il n'y a eu aucune activité au niveau des charges de fonctionnement et des investissements.

Les recettes globales de l'exercice se chiffrent uniquement à Fr. 3'000.- représentant un intérêt versé par la Municipalité qui, reportées au bilan, augmente le capital de la Bourgeoisie de Veysonnaz à Fr. 166'631.65. Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice.

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Selon les dispositions de l'art. 86 de la loi sur les communes (politiques et bourgeoisiales) du 5 février 2004 les comptes sont vérifiés chaque année par un ou des réviseurs particulièrement qualifiés.

Les réviseurs sont nommés par l'Assemblée bourgeoisiale pour 4 ans sur proposition du Conseil bourgeoisial. Ils sont rééligibles.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition du

Conseil bourgeoisial d'attribuer le mandat de révision pour la période législative 2017-2020 à la fiduciaire NOFIVAL SA à Sion.

Le président passe ensuite la parole à M. Murisier qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision des comptes bourgeoisiaux 2016 établi par l'organe de contrôle le 19 mai 2017 et présenté au Conseil bourgeoisial le 22 mai 2017.

4. APPROBATION DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2016

Les comptes bourgeoisiaux ont été préalablement approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 22 mai 2017 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes 2016 de la Bourgeoisie de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

5. DIVERS

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoisiale, laquelle est suivie de l'Assemblée primaire de la Municipalité.



BUDGET BOURGEOISIE 2018

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

DÉSIGNATION	EXERCICE 2016	BUDGET 2018
DÉPENSES		
Comptes de clôture - virement au bilan	3'000.00	3'000.00
Total des dépenses	3'000.00	3'000.00
RECETTES		
Intérêts des titres et créances	3'000.00	3'000.00
Intérêts du fonds de reboisements	0.00	0.00
Total des Recettes	3'000.00	3'000.00

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018

AUCUN INVESTISSEMENT PRÉVU EN 2018.

CONVOCAZIONE ASSEMBLÉE PRIMAIRE MUNICIPALE

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Commune de Veysonnaz est convoquée pour le

MARDI 14 NOVEMBRE 2017 À 19H45 À LA SALLE COMMUNALE

Ordre du jour :

1. Protocole : ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2017 - Approbation
3. Budget de la Municipalité 2018 - Lecture et approbation
4. Règlement sur la gestion des déchets - Approbation
5. Présentation de la planification financière 2019-2021
6. Présentation de l'avant-projet relatif à l'aménagement de la route de Pra
7. Divers

Le budget 2018 de la Municipalité ainsi que le nouveau règlement sur la gestion des déchets sont soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture officielles.

Le budget 2018 de la Municipalité est publié, dans son intégralité, sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org.

Le fascicule complet peut être obtenu gratuitement sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 20 JUIN 2017

Mardi 20.06.2017, 19h45, salle communale

Président Lathion Patrick
Vice-président Théoduloz David
Conseillers Fournier François
Ramondt-Fragnière Jasmine
Viret Loïc
Rédacteur du PV Fragnière Michel

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 45 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (H 3-F 0) ainsi qu'au Conseil communal. Il excuse

l'absence de M. David Théoduloz, vice-président, en vacances à l'étranger.

L'Assemblée primaire a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 23 mai 2017 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 12 juin 2017 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos n° 9.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 12.12.2016

3. Lecture des comptes communaux 2016

4. Rapport de l'organe de contrôle

5. Approbation des comptes communaux 2016

6. Nomination organe de révision

7. Divers

Cet ordre du jour, approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M. Henri-Bernard Fragnière en qualité de scrutateur.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12.12.2016

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 12.12.2016 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 9 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé.

3. LECTURE DES COMPTES COMMUNAUX 2016

François Fournier, président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et fait un tour d'horizon des comptes de fonctionnement et d'investissements qui affichent les principaux résultats financiers suivants :

FONCTIONNEMENT

RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Charges financières	2'970'452.93
Revenus financiers	4'467'068.74
Marge d'autofinancement	1'496'615.81

RÉSULTAT APRÈS AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Marge d'autofinancement	1'496'615.81
Amortissements ordinaires	414'788.45
Amortissements complémentaires	480'300.00
Excédent de revenus	601'527.36

INVESTISSEMENTS

Dépenses	552'754.35
Recettes	158'066.90
Investissements nets	394'687.45

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	1'496'615.81
Investissements nets	394'687.45
Excédent de financement	1'101'928.36

Ces excellents résultats quasiment historiques ont permis de porter la fortune de la Municipalité à Fr. 2'228'076.12 et de transformer l'endettement à une fortune par

habitant de Fr. 73.-. Ils ont consenti également à procéder à des amortissements complémentaires de Fr. 480'300.- en perspective des importants investissements qui attendent la Commune dans les prochaines années.

Le président donne ensuite quelques informations sur la réalisation des investissements réalisés durant l'exercice, en cours de réalisation et projetés pour les prochaines années.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

M. le président passe ensuite la parole à M. Murisier qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 19 mai 2017.

5. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2016

Les comptes communaux ont été préalablement approuvés par le Conseil communal en séance du 22 mai 2017 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Soumis au vote, l'Assemblée primaire adopte, à l'unanimité des membres présents et à main levée, les comptes 2016 de la Commune de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables. Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

6. NOMINATION ORGANE DE RÉVISION

Selon les dispositions de l'art. 86 de la loi sur les communes (politiques et bourgeoises) du 5 février 2004 les comptes sont vérifiés chaque année par un ou des réviseurs particulièrement qualifiés.

Les réviseurs sont nommés par l'Assemblée primaire pour 4 ans sur proposition du Conseil communal. Ils sont rééligibles.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Conseil communal d'attribuer le mandat de révision pour la période législative 2017-2020 à la fiduciaire NOFIVAL SA à Sion.

7. DIVERS

Le président ouvre ensuite la discussion.

Répondant à une remarque de M. Henri-Bernard Fragnière concernant le projet de réaménagement de la route de Pra, le président informe que ce dossier est à bout touchant concernant sa mise à l'enquête publique qui devrait être faite d'ici le début de l'automne. Quelques interrogations quant à la manière de procéder sont en cours d'analyses par les différents services juridiques.

Répondant à une interpellation de M. Jean-Philippe Glassey concernant l'organisation du festival de chant sur la route de Pra en 2019, le président lui rassure que tout sera entrepris pour coordonner les travaux afin de ne préteriter l'organisation de cette manifestation.

Répondant également à quelques interventions quant à la future taxe au sac, le président informe l'Assemblée que tous ces points seront traités lors d'une prochaine Assemblée primaire extraordinaire dans le courant de l'automne 2017 afin de pouvoir être en corrélation avec les autres communes bas-valaisannes pour son introduction au 01.01.2018.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée primaire à 20 h 40.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à partager le verre de l'amitié.



BUDGET MUNICIPALITÉ 2018

MESSAGE INTRODUCTIF

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, nous vous soumettons ci-après le budget de l'exercice 2018 tel qu'entériné par l'exécutif communal le 23 octobre 2017.

Le budget représente l'évaluation et l'anticipation de l'ensemble des dépenses, recettes et investissements planifiés pour l'année à venir. Malgré une évaluation des éléments la plus réaliste possible, ce dernier reste soumis à d'éventuelles imprévisibilités qui appellent ainsi au principe de prudence lors de son analyse.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de revenus prévisionnel est en augmentation par rapport au budget précédent pour se monter à Fr. 174'000.- (+ Fr. 110'710.-). Cette situation est essentiellement due à une augmentation de la marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 70'000.- et à une diminution des amortissements de l'ordre de Fr. 40'000.-.

Les principales variations des charges financières au compte de fonctionnement par rapport au budget 2017 sont les suivantes :

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Ecole primaire (+ Fr. 21'000.-). Le coût par élève est maintenu mais le nombre d'élèves a augmenté.

CULTURE, LOISIRS ET CULTE

Sports (+ Fr. 10'000.-). Un soutien financier supplémentaire a été accordé à tous les jeunes de moins de 25 ans pour l'encouragement à la pratique du ski.

SANTÉ

CMS régional (+ Fr. 8'000.-). La contribution financière est dépendante du nombre de personnes au bénéfice de prestations et l'évaluation nous est transmise par le CMS.

PRÉVOYANCE SOCIALE

Mesures en faveur de la jeunesse (+ Fr. 5'000.-). Le conseil communal a décidé d'octroyer un soutien en faveur de la jeunesse sous forme d'aide au logement (+ Fr. 3'000.-) et d'encouragement à la formation professionnelle (+ Fr. 2'000.-).

PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

DE L'ENVIRONNEMENT

L'ensemble de ces charges sont autofinancées par l'encaissement des taxes y relatives.

ECONOMIE PUBLIQUE ET TOURISME

Les règlements relatifs à la taxe de séjour ainsi qu'à la taxe de promotion touristique étant entrés en vigueur au 1er janvier 2017, la commune va dès à présent encaisser les montants suivants :

Taxe de séjour : Fr 400'000.- répartis à raison de Fr. 275'000.- pour Veysonnaz Tourisme afin d'assumer les tâches d'accueil – information – animation, Fr. 120'000.- affecté au fond communal de financement des infrastructures touristiques et Fr. 5'000.- d'imputations internes.

Taxe de promotion touristique : Fr. 107'000.- répartis à raison de Fr. 100'000.- pour Veysonnaz Tourisme afin de mener à bien les actions de marketing et de promotion de la destination, et Fr. 7'000.- d'imputations internes.

FINANCES ET IMPÔTS

Les rentrées fiscales budgétées se montent à Fr. 2'511'350.- et sont stables par rapport au budget 2017. Elles retrouvent un niveau normal après des recettes extraordinaires encaissées sur les comptes 2016 au niveau des personnes physiques (- Fr. 186'016.-), de l'impôt sur les successions (- Fr. 395'104.-) et de l'impôt global (- Fr. 49'726.-).

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Comme vous pourrez le constater à la lecture du budget, les investissements prévus se montent à Fr. 948'000.- et affèrent prin-

cipalement aux infrastructures suivantes :

- Rte de la Crête Fr. 350'000.-
- Aménagements de moloks et Eco-points Fr. 250'000.-
- Achat d'immeuble au village Fr. 150'000.-
- Frais de construction routes cantonales Fr. 70'000.-

Les recettes d'investissements évaluées à Fr. 300'000.- se composent principalement de la contribution financière estimée des propriétaires concernés par la route de la Crête de Fr. 260'000.- ainsi que de l'affectation des recettes de la taxe de séjour à l'infrastructure touristique Fr. 40'000.-.

Les investissements nets 2017 sont évalués à Fr. 648'000.-.

FINANCEMENT

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables s'élève à Fr. 562'700.- et ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de financement de Fr. 85'300.- est ainsi attendue et devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

Le budget 2018 et la planification quadriennale témoignent de la volonté de votre exécutif d'améliorer la qualité des services et des infrastructures sur notre territoire tout en maintenant une saine gestion de finances publiques.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTES 2016		BUDGET 2017		BUDGET 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	336'249.74	76'643.10	357'100.00	90'200.00	357'600.00	84'700.00
1 Sécurité publique	335'283.70	59'705.30	205'980.00	57'100.00	205'400.00	57'400.00
2 Enseignement et formation	599'126.94	87'207.90	516'100.00	71'750.00	537'700.00	70'700.00
3 Culture, loisirs et culte	226'065.65	17'022.80	180'080.00	7'500.00	229'750.00	23'500.00
4 Santé	67'277.40	-	78'500.00	-	83'600.00	-
5 Prévoyance sociale	489'649.30	162'572.80	568'850.00	179'000.00	530'600.00	168'500.00
6 Trafic	803'567.30	214'881.00	806'790.00	200'400.00	798'040.00	247'800.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	735'714.55	673'876.50	581'060.00	557'100.00	611'290.00	583'580.00
8 Economie publique, yc services industriels	129'692.75	-	187'600.00	80'000.00	579'700.00	507'000.00
9 Finances et impôts	142'914.05	3'175'159.34	162'650.00	2'464'950.00	146'850.00	2'511'350.00
Total des charges et des revenus	3'865'541.38	4'467'068.74	3'644'710.00	3'708'000.00	4'080'530.00	4'254'530.00
Excédent de revenus	601'527.36		63'290.00		174'000.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉ

	COMPTES 2016		BUDGET 2017		BUDGET 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	336'249.74	76'643.10	357'100.00	90'200.00	357'600.00	84'700.00
01 Législatif et exécutif	30'724.00	-	37'650.00	-	33'150.00	-
02 Administration générale	274'045.39	75'643.10	272'000.00	76'200.00	278'000.00	83'200.00
09 Immeubles administratifs	31'480.35	1'000.00	47'450.00	14'000.00	46'450.00	1'500.00
1 Sécurité publique	335'283.70	59'705.30	205'980.00	57'100.00	205'400.00	57'400.00
10 Protection juridique	52'553.45	27'767.30	52'000.00	23'400.00	55'800.00	25'400.00
11 Police	34'851.55	5'651.00	47'000.00	7'700.00	47'000.00	6'000.00
12 Justice	11'597.95	-	10'000.00	-	12'000.00	-
14 Police du feu	81'924.95	26'287.00	77'040.00	26'000.00	79'400.00	26'000.00
16 Protection de la population et des biens culturels	154'355.80	-	19'940.00	-	11'200.00	-
2 Enseignement et formation	599'126.94	87'207.90	516'100.00	71'750.00	537'700.00	70'700.00
21 Ecoles publiques obligatoires	593'290.30	85'907.60	503'600.00	70'400.00	524'700.00	69'200.00
22 Ecoles spécialisées	3'236.04	-	9'500.00	-	10'000.00	-
23 Formation professionnelle	2'600.60	1'300.30	3'000.00	1'350.00	3'000.00	1'500.00
3 Culture, loisirs et culte	226'065.65	17'022.80	180'080.00	7'500.00	229'750.00	23'500.00
30 Encouragement à la culture	51'752.80	5'600.00	41'300.00	5'500.00	38'200.00	-
33 Parcs publics et chemins pedestres	39'352.95	-	23'580.00	-	39'100.00	-
34 Sports	23'486.90	-	38'400.00	-	50'650.00	10'000.00
39 Eglises	111'473.00	11'422.80	76'800.00	2'000.00	101'800.00	13'500.00
4 Santé	67'277.40	-	78'500.00	-	83'600.00	-
44 Centre Medico-Social régional	44'517.30	-	50'000.00	-	58'000.00	-
45 Prophylaxie, lutte contre maladies	1'435.10	-	1'500.00	-	1'500.00	-
46 Service médical des écoles	13'695.45	-	12'000.00	-	13'600.00	-
49 Autres dépenses de santé	7'629.55	-	15'000.00	-	10'500.00	-
5 Prévoyance sociale	489'649.30	162'572.80	568'850.00	179'000.00	530'600.00	168'500.00
53 Autres assurances sociales	28'396.40	-	35'800.00	-	32'000.00	-
54 Protection de la jeunesse	233'428.60	146'590.80	269'700.00	142'000.00	256'150.00	140'000.00
55 Handicapés	52'265.60	-	59'500.00	-	59'700.00	-
57 Homes	54'451.60	-	48'000.00	-	55'000.00	-
58 Assistance	121'107.10	15'982.00	155'850.00	37'000.00	127'750.00	28'500.00
6 Trafic	803'567.30	214'881.00	806'790.00	200'400.00	798'040.00	247'800.00
61 Routes cantonales	183'416.60	13'346.00	209'600.00	13'500.00	192'500.00	13'500.00
62 Routes communales	196'104.60	-	215'700.00	-	204'940.00	-
65 Trafic régional	33'143.10	-	33'500.00	-	33'500.00	-
69 Autres tâches relatives au trafic	390'903.00	201'535.00	347'990.00	186'900.00	367'100.00	234'300.00
7 Protection et anénag. environnement	735'714.55	673'876.50	581'060.00	557'100.00	611'290.00	583'580.00
70 Approvisionnement et alimentation en eau potable	98'163.50	98'163.50	129'000.00	129'000.00	120'880.00	120'880.00
71 Assainissement des eaux usées	284'541.55	284'541.55	144'550.00	144'500.00	147'250.00	147'250.00
72 Traitement des déchets	271'862.25	271'862.25	266'100.00	270'100.00	300'950.00	300'950.00
74 Cimetières, crématoires, columbarium	15'669.20	-	6'610.00	-	14'950.00	-
79 Aménagement	65'478.05	19'309.20	34'800.00	13'500.00	27'260.00	13'500.00
8 Services économiques	129'692.75	-	187'600.00	80'000.00	579'700.00	507'000.00
80 Agriculture	36'770.40	-	28'900.00	-	34'700.00	-
81 Sylviculture	6'480.00	-	2'000.00	-	6'500.00	-
83 Tourisme	86'442.35	-	156'700.00	80'000.00	538'500.00	507'000.00
9 Finances et impôts	142'914.05	3'175'159.34	162'650.00	2'464'950.00	146'850.00	2'511'350.00
90 Impôts	51'380.60	2'998'196.55	48'650.00	2'272'300.00	53'650.00	2'328'800.00
92 Péréquation financière	12'817.00	32'318.00	41'000.00	32'000.00	30'200.00	35'600.00
93 Quote-part aux recettes	-	47'194.99	-	44'850.00	-	46'350.00
94 Gérance de la fortune et des dettes	78'716.45	60'672.65	73'000.00	73'800.00	63'000.00	58'600.00
99 Postes non ventilées	-	36'777.15	-	42'000.00	-	42'000.00
TOTAUX	3'865'541.38	4'467'068.74	3'644'710.00	3'708'000.00	4'080'530.00	4'254'530.00
Excédents de revenus	601'527.36		63'290.00		174'000.00	



COMPTE DE FONCTIONNEMENT
SELON LES NATURES

	COMPTES 2016		BUDGET 2017		BUDGET 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	708'422.65		710'680.00		719'180.00	
31 Biens, services et marchandises	726'215.89		789'420.00		794'950.00	
32 Intérêts passifs	49'143.90		71'000.00		58'000.00	
33 Amortissements	958'726.35		464'210.00		434'700.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	23'457.30		52'000.00		41'200.00	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	380'686.80		428'900.00		442'100.00	
36 Subventions accordées	686'833.74		829'600.00		1'230'100.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	18'497.60		-		-	
39 Imputations internes	313'557.15		298'900.00	360'300.00		
40 Impôts		2'998'196.55		2'352'300.00		2'835'800.00
41 Patentes et concessions		46'195.24		44'000.00		45'500.00
42 Revenus des biens		75'742.65		89'300.00		74'100.00
43 Contributions		681'410.45		686'400.00		704'180.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		33'317.75		32'850.00		36'450.00
45 Restitutions de collectivités publiques		115'578.00		117'500.00		113'500.00
46 Subventions		43'270.95		46'750.00		44'700.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		159'800.00		40'000.00		40'000.00
49 Imputations internes		313'557.15		298'900.00		360'300.00
Total des charges et des revenus	3'865'541.38	4'467'068.74	3'644'710.00	3'708'000.00	4'080'530.00	4'254'530.00
Excédent de revenus	601'527.36		63'290.00		174'000.00	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

COMPTES D'INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTES 2016		BUDGET 2017		BUDGET 2018	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	36'791.00	79'810.00	-	-	150'000.00	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	10'168.00	-	15'000.00	140'000.00	28'000.00	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	250'000.00	-	75'000.00	40'000.00
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	5'579.60	17'000.00	-	-	-
6 Trafic	177'055.05	-	617'000.00	260'000.00	420'000.00	260'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	328'740.30	72'677.30	347'000.00	250'000.00	275'000.00	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	552'754.35	158'066.90	1'246'000.00	650'000.00	948'000.00	300'000.00
Excédent de dépenses		394'687.45		596'000.00		648'000.00

COMPTES D'INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉS

	COMPTES 2016		BUDGET 2017		BUDGET 2018	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
09 Immeubles administratifs	36'791.00	79'810.00	-	-	150'000.00	-
21 Ecoles publiques obligatoires	10'168.00	-	15'000.00	-	28'000.00	-
33 Parcs publics et chemins pédestres	-	-	-	-	40'000.00	40'000.00
34 Places de sports et loisirs	-	-	-	140'000.00	35'000.00	-
54 Protection de la jeunesse	-	5'579.60	17'000.00	-	-	-
61 Routes cantonales	23'769.30	-	120'000.00	-	70'000.00	-
62 Routes communales	132'285.75	-	465'000.00	260'000.00	350'000.00	260'000.00
69 Autres tâches relatives au trafic	21'000.00	-	32'000.00	-	-	-
70 Approvisionnement et alimentation en eau	19'259.25	1'339.85	70'000.00	70'000.00	-	-
71 Assainissement des eaux usées	235'893.45	71'337.45	197'000.00	180'000.00	15'000.00	-
72 Traitement des déchets	73'587.60	-	40'000.00	-	250'000.00	-
79 Aménagement	-	-	40'000.00	-	10'000.00	-
Totaux	552'754.35	158'066.90	1'246'000.00	650'000.00	948'000.00	300'000.00
Excédents de dépenses		394'687.45		596'000.00		648'000.00

COMPTES D'INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTES 2016		BUDGET 2017		BUDGET 2018	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	528'985.05	-	1'086'000.00	-	868'000.00	-
52 Prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
56 Subventions accordées	23'769.30	-	120'000.00	-	70'000.00	-
57 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
58 Autres dépenses activables	-	-	40'000.00	-	10'000.00	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	68'400.00	-	-	-	-
61 Contributions de tiers	-	15'129.30	-	530'000.00	-	260'000.00
62 Remboursement de prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
63 Facturation à des tiers	-	-	-	-	-	-
64 Remboursement de subventions acquises	-	-	-	-	-	-
66 Subventions acquises	-	74'537.60	-	120'000.00	-	40'000.00
67 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	552'754.35	158'066.90	1'246'000.00	650'000.00	948'000.00	300'000.00
Excédent de dépenses		394'687.45		596'000.00		648'000.00



APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

		COMPTES 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018
COMPTE DE FONCTIONNEMENT				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	2'970'452.93	3'215'500.00	3'691'830.00
Revenus financiers	+ fr.	4'467'068.74	3'708'000.00	4'254'530.00
Marge d'autofinancement	= fr.	1'496'615.81	492'500.00	562'700.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	1'496'615.81	492'500.00	562'700.00
Amortissements ordinaires	- fr.	414'788.45	429'210.00	388'700.00
Amortissements complémentaires	- fr.	480'300.00	-	-
Excédent de revenus	= fr.	601'527.36	63'290.00	174'000.00
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ fr.	552'754.35	1'246'000.00	948'000.00
Recettes	- fr.	158'066.90	650'000.00	300'000.00
Investissements nets	= fr.	394'687.45	596'000.00	648'000.00
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	1'496'615.81	492'500.00	562'700.00
Investissements nets	- fr.	394'687.45	596'000.00	648'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	103'500.00	85'300.00
Excédent de financement	= fr.	1'101'928.36	-	-

DOSSIER « SPORTS »

LA COMMUNE ENCOURAGE LE SKI AUPRÈS DES ENFANTS ET DES JEUNES !

Veysonnaz, commune de montagne au cœur des 4 Vallées, peut compter sur des infrastructures sportives de haute qualité pour la pratique des sports d'hiver. Afin d'encourager et de développer la pratique du ski auprès des jeunes et des familles domiciliés à Veysonnaz, le Conseil communal a décidé de porter la subvention annuelle de Fr. 50.- à **Fr. 125.-** à tous les enfants et les jeunes nés entre le 01.01.1993 et le 31.12.2010, domiciliés sur la commune et qui achètent un abonnement annuel 4 Vallées pour la prochaine saison 2017-2018 !

Avec le subventionnement communal, un enfant aura accès à l'abonnement 4 Vallées annuel pour la somme de Fr. 125.- ! (Fr. 250.- sans subventionnement).

Une famille de deux adultes et deux enfants bénéficiant ainsi du prix famille (-10%, minimum trois personnes payantes, dont un adulte payant pour un forfait de même durée), auront accès à l'abonnement 4 Vallées annuel au prix de Fr. 100.- pour les enfants (2003 à 2010) et de Fr. 280.- pour les jeunes (1993-2002) et de Fr. 825.- par adulte.

TOUS SUR LES PISTES !

Rappelons enfin que l'abonnement annuel 4 Vallées garantit à son titulaire du ski de novembre à fin avril dans les meilleures conditions possibles grâce aux infrastructures modernes qu'offre le plus grand domaine skiable de Suisse et également de superbes balades en haute altitude, des itinéraires VTT et un bikepark exceptionnels en saison estivale ; sans oublier la mythique vue depuis le Mont-Fort sur les plus beaux sommets des Alpes et un carnet avantage jusqu'à plus de Fr. 2'000.-.





DOSSIER « ENVIRONNEMENT »

INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC

TAXE AU SAC ET TRI DES DÉCHETS

Comme annoncé dans notre dernier Veysonnaz Info, dès le 1^{er} janvier 2018, Veysonnaz comme toutes les autres communes du Valais romand, mettra en place un système de taxe au sac. Ce système devrait permettre une réduction des déchets non triés à hauteur de 40%.

L'objectif prioritaire est donc d'inciter les citoyens au tri des déchets recyclables afin de valoriser les déchets qui peuvent l'être (PET, verre, papier et carton, métaux, etc.).



ⓘ **ATTENTION**, dès le 1^{er} janvier 2018, les anciens sacs noirs ne pourront plus être utilisés pour jeter les déchets urbains (ordures ménagères) sous peine d'amende.

NOUVEAU RÈGLEMENT

Le nouveau règlement sur la gestion des déchets sera présenté à la population lors de l'assemblée primaire du 14 novembre 2017. Le règlement est à votre disposition pour consultation sur le site internet de la Commune (www.veysonnaz.org) ou peut être obtenu sur demande auprès de l'administration communale.

OÙ SE PROCURER DES SACS ET À QUEL PRIX ?

Dans le courant du mois de décembre, vous trouverez des sacs dans les commerces¹ et au guichet de l'administration communale. Vous pourrez aussi bien entendu vous procurer ces sacs dans tous les autres commerces du Valais Romand.

Les prix de ces derniers seront les suivants

- 17 litres : CHF 9.50 les 10 sacs (1 sac = 0.95)
- 35 litres : CHF 19.00 les 10 sacs (1 sac = 1.90)
- 65 litres : CHF 34.00 les 10 sacs (1 sac = 3.40)
- 110 litres : CHF 31.00 les 5 sacs (1 sac = 6.20)

ⓘ Seuls les revendeurs inscrits au registre de commerce et les administrations communales du Valais romand sont habilités à effectuer la commercialisation des sacs taxés.



¹ Aucun commerce n'est soumis à l'obligation de vendre des sacs taxés.

TAXE DE BASE ET TAXE VARIABLE

FONCTIONNEMENT

Jusqu'au 31 décembre 2017, deux taxes étaient perçues concernant les déchets : une taxe de base ainsi qu'une taxe variable. Dès le 1^{er} janvier 2018, l'introduction des sacs taxés remplacera la taxe variable.

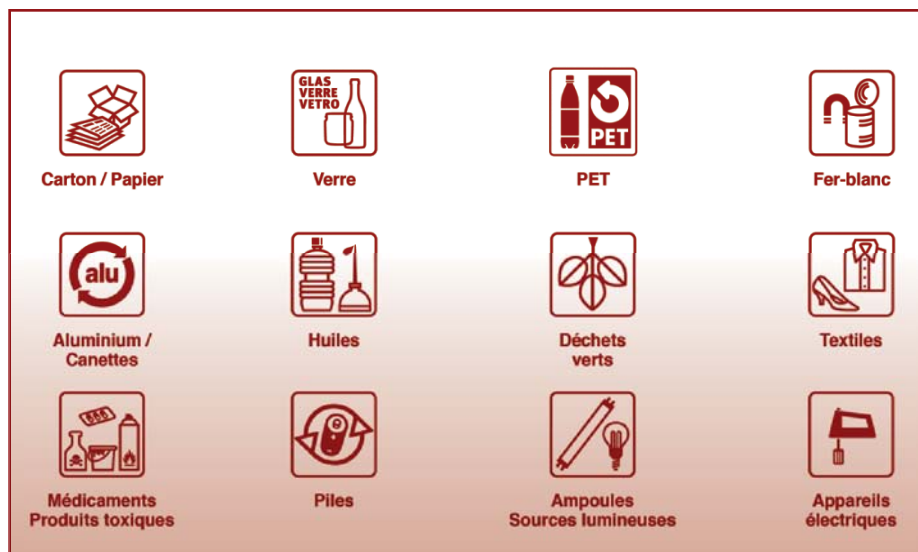
IMPACT POUR LES MÉNAGES

Cas 1 (simulation Ville de Sion)		Cas 2 (simulation Ville de Sion)	
> Ménage de 4 personnes > Logement de 5,5 pièces > Sur la base de 2 sacs de 35 litres par semaine en moyenne		> Entreprise de construction, 40 employés > Production de 4,5 tonnes de déchets par an	
AVANT INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC			
Achat des sacs	Fr. 13.-	Taxe de quantité / poids	Fr. 1'701.-
Taxe de quantité / ménage	Fr. 321.-	Taxe annuelle de base	Fr. 416.-
Taxe annuelle de base	Fr. 124.-	Total	Fr. 2'117.-
Total	Fr. 458.-		
APRES INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC			
Achat des sacs	Fr. 198.-	Taxe de quantité / poids	Fr. 1'701.-
Taxe de quantité / ménage	Fr. 0.-	Taxe annuelle de base	Fr. 665.-
Taxe annuelle de base	Fr. 198.-	Total	Fr. 2'366.-
Total	Fr. 396.-		

TRI DES DÉCHETS ET ÉCOPOINTS

TRI DES DÉCHETS

Chaque citoyen et entreprise sera dorénavant invité à trier ses déchets en les séparant du reste de ses ordures. Ainsi, chacun devra séparer (ne pas mettre dans son sac taxé) les éléments suivants :



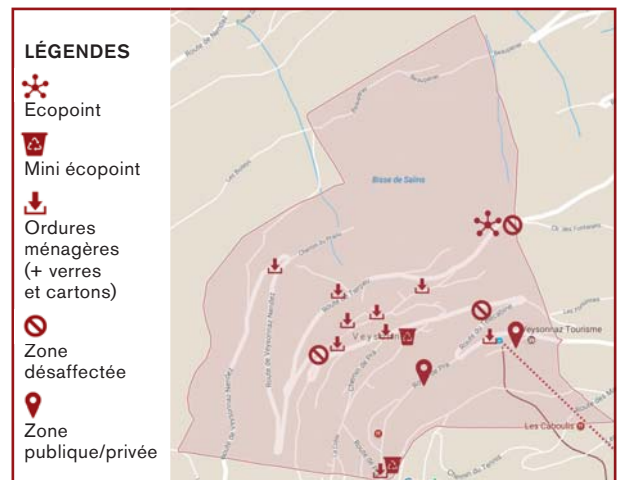


ÉCOPOINTS

Afin de vous permettre ce tri, notre Commune sera dotée d'ici au 1^{er} janvier 2018 d'un écopoint principal, où chaque citoyen pourra trier l'ensemble de ces déchets. Cet écopoint se situera sur la place à la sortie du village (route en direction de Salins / Les Agettes)

Les sites de tri actuel seront conservés et améliorés (mini-écopoints) dans le temps afin de permettre à chaque habitant de se libérer facilement de ses déchets triés.

La carte ci-dessous² vous présente le concept de tri des déchets qui sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2018.



DÉCHETS NON RÉCUPÉRÉS

Les déchets présentés ci-dessous ne pourront pas être déposés sur la commune. Effectivement, il s'agit de déchets déjà traités par d'autres filières et pour lesquels vous payez déjà une taxe.

Vous pouvez donc vous débarrasser de ces différents éléments dans n'importe quel magasin vendant des articles similaires, ce sans forcément faire un achat.



DÉCHETTERIE

Pour tous les objets encombrants (bois vernis et meubles, matières plastiques, fer et métaux), ainsi que pour les déchets verts, la Commune travaille sur des solutions plus adaptées que celle proposée avec l'actuel déchetterie. De nouvelles solutions vous seront proposées dès que possible. Dans l'intervalle la déchetterie actuelle reste en fonction.

DÉCHETS COMPOSTABLES

La commune encourage chaque citoyen à organiser sa zone de déchets compostables. Une zone de déchets compostables commune est actuellement à l'étude.

² Sous réserve de modification

MESURES SOCIALES

Selon proposition du Conseil communal, des mesures sociales à l'attention des familles et des personnes en situation médicale difficile seront proposées dès l'introduction de la taxe au sac. Ainsi :

- Chaque naissance ou adoption d'un enfant donne droit à une distribution unique et gratuite de 100 sacs taxés de 35 litres jusqu'à l'âge de 2 ans révolus.
- Les personnes en situation de handicap et/ou les personnes, dont l'incontinence est reconnue par un certificat médical, ont droit à une distribution annuelle et gratuite de 60 sacs taxés de 35 litres.

Ces droits seront à faire valoir directement auprès du bureau communal dès le 1^{er} janvier 2018.

POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET LES OBJETS DÉDIÉS À LA LOCATION

Toute résidence secondaire ou objet voué à la location devra être pourvu de sacs taxés. Le règlement s'applique à tous les hôtes ou hébergeurs de notre station. Aucune exception n'est possible sur ce point.

Lors des départs de masse, des containers spéciaux seront organisés aux alentours de la station.

POUR LES ENTREPRISES ET COMMERCES

Les entreprises et commerces sont également soumis à la taxe au sac. Elles ont en plus l'obligation d'organiser elles-mêmes des collectes spéciales pour tout ce qui concerne les déchets de chantier ou les déchets carnés. Pour des informations plus détaillées, prière de se référer au nouveau règlement communal.

① Une soirée de présentation spécifique aux entreprises et commerces aura lieu en date du 23 novembre 2017 à la commune de Veysonnaz. Une convocation parviendra prochainement aux personnes physiques et morales concernées.

CONTRÔLES

Afin d'accompagner au mieux chaque citoyen et pour éviter tout comportement inadéquat, différentes personnes assermentées se chargeront d'effectuer des contrôles ponctuels dans les différents lieux de tri. Nous comptons bien entendu sur le bon accueil que vous saurez réserver à ces nouvelles dispositions qui constituent un réel progrès dans la gestion des déchets de notre Commune.

DIVERS

Veuillez trouver toutes les informations utiles sur le tri des déchets à l'adresse web suivante : www.trier-pas-sorcier.ch.



DOSSIER « TRAVAUX PUBLICS »

LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE PRA, UN ENJEU MAJEUR !

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

La route de Pra constitue le principal espace public de la station, bordée par plusieurs commerces et services ; restaurants, bars, magasin d'alimentation, magasin de sport, gérances immobilières, piscine, cabinet médical, kiosque, boucherie, etc. L'ensemble de ces services bénéficient à tous nos hôtes de passage, mais aussi plus largement aux résidents permanents de notre village et de notre station.

Cette route constitue un accès routier direct pour les nombreux logements situés dans les immeubles de la rue, mais elle joue en plus le rôle de desserte principale pour une grande partie des logements des zones touristiques de Veysonnaz et de Nendaz, ainsi que pour la zone d'activité sportive du Magrappé. Comme le prouve ce bref descriptif, la Route de Pra bénéficie à toute la population de la région, qu'elle soit située sur Veysonnaz ou Nendaz, et qu'il s'agisse de résidents temporaires ou permanents.

Par contre il est indéniable que l'état de la chaussée et des canalisations de cette rue ne sont plus dignes d'une commune et d'une station moderne. Le Conseil communal actuel planche ainsi depuis de nombreuses années sur la réfection des infrastructures de base de cette route (revêtement, canalisations, éclairage), et parallèlement sur la mise en valeur urbanistique de cet espace indispensable au bon fonctionnement de notre économie locale.

Nos prédécesseurs avaient mis à l'enquête publique au début des années 2000 un projet de réaménagement routier en zone 30 km/h, qui avait soulevé des oppositions de la part de riverains et de commerçants. La procédure administrative n'ayant pas trouvé de dénouement rapide, le projet avait dû être abandonner provisoirement.

Le Conseil communal actuel, pleinement conscient de l'importance de cet aménagement, travaille depuis plusieurs années sur un nouveau projet. La tâche est ardue car, aux aspects purement techniques et urbanistiques, se mêlent des questions juridiques et administratives complexes.

Il s'agit ici par exemple de déterminer le mode de financement du projet, et notamment la part des deux collectivités publiques concernées (Veysonnaz et Nendaz), d'évaluer l'opportunité d'utiliser une part des montants perçus avec la nouvelle taxe de séjour forfaitisée pour le financement des infrastructures touristiques liés à cet aménagement, de rechercher un subventionnement étatique pour la réfection des collecteurs d'eaux claires et usées, etc.

Toutes ces questions ne sont pas encore complètement réglées, raison pour laquelle le projet définitif, le budget et le crédit d'engagement y afférant seront respectivement présenté et soumis à l'approbation des citoyens dans le cadre d'une Assemblée primaire extraordinaire convoquée durant le premier semestre de l'année prochaine. Dans l'intervalle, et comme la plupart des options urbanistiques sont bien définies, nous profitons de cette brochure d'information pour vous les présenter succinctement ci-après.

2. CONCEPT URBANISTIQUE

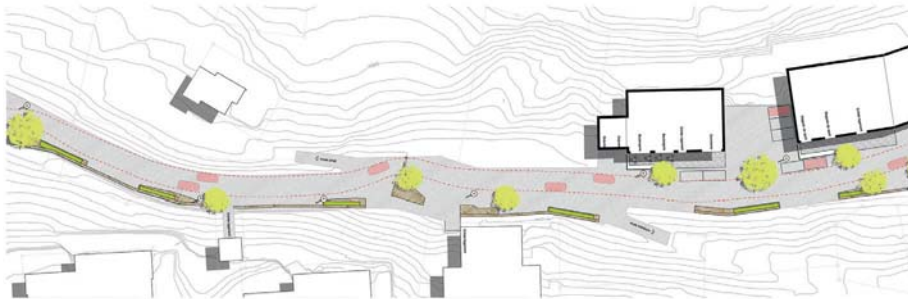
La route de Pra constitue le principal espace public de la station avec plusieurs commerces et des immeubles de logement. Sa faible pente et sa situation de belvédère en font un lieu propice pour les déplacements à pied.

Aujourd'hui utilisée comme stationnement, la route de Pra a le potentiel de se transformer en une zone de rencontre conviviale avec priorité piétonne. Les rez-de-chaussée sont dégagés et les commerces peuvent investir une partie de la rue.

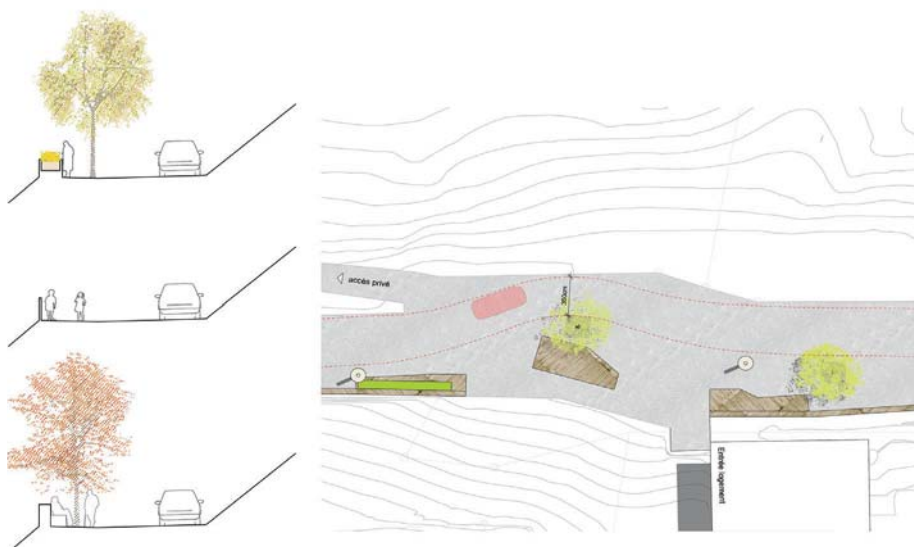
La gestion du stationnement est reconsidérée dans l'objectif d'améliorer le confort des clients et d'offrir espace et sécurité aux piétons.

2.2. ZONE DE TRANSITION

Ce secteur peu bâti, situé entre les locaux commerciaux du VIP et la boulangerie, offre des dégagements sur la vallée. En situation de balcon, il devient une promenade agrémentée de plantations et d'assises (bancs) qui relie le cœur de station au carrefour d'entrée. La chaussée est dimensionnée pour ralentir le trafic et offrir des espaces pour le piéton. Pour des questions d'économie de coût et de sécurité, il est aussi affecté en «zone rencontre» limitée à 20 km/h, et non pas en zone 30 km/h qui exigerait la création d'un trottoir coûteux.



Plan général de la zone de transition entre le VIP et la boulangerie



Coupe-type de la zone de transition et plan de détail avec assises, jardinières, arbres et éclairage

2.3. CŒUR DE STATION

Les bâtiments présents sur ce secteur sont rattachés à la rue par des rez-de-chaussée commerçants. Au centre, une plateforme arborée transforme la route en place. Ombragée par des arbres d'avenue, elle accueille du mobilier public et offre des espaces à tous les commerces présents. Une place publique est créée en face du bar «Le Barlouka» et prolonge cet espace. Un point d'eau rafraîchissant l'été et une petite patinoire l'hiver pourraient y prendre place. Les marchés estivaux et hivernaux bénéficieront aussi de ce nouvel espace. L'extrémité Sud de la rue peut aussi être utilisée pour des manifestations occasionnelles.

De plus les moloks existants au Sud du restaurant «Greppon Blanc» seront supprimés au profit d'un espace aménagé avec assises (bancs) et jardinière, et constituera un beau balcon avec vue sur la vallée. En amont de la route, le local de collecte des ordures ménagères existants sera complété par la construction de 6 moloks pour constituer un mini-éco-point. Cet aménagement sera réalisé dès le printemps 2018, en anticipation du reste de la rue, et afin de permettre un meilleur tri des déchets.

Enfin le stationnement de courte durée sera possible sur plus d'une trentaine de places de parcs réparties le long de la rue. Le stationnement à la semaine pour nos hôtes pourra se faire soit au parking couvert du Chalet Royal, soit au parking ouvert en amont de la télécabine vers la Piste de l'Ours. Dans ce sens, une offre de location à l'année ou d'achat de places de parc au Chalet Royal sera proposée dans le cadre de la mise à l'enquête publique du projet début 2018.



Plan général du cœur station, depuis la boulangerie jusqu'à la limite communale de Nendaz.



PROJET CŒUR DE STATION



Coupe-type du cœur-station et plan de détail avec plateforme commerciale pavée, arbres, éclairage, ...

DIRECTIVES COMMUNALES

DÉBLAIEMENT DES NEIGES, STATIONNEMENT ET TOITURE

Au seuil de la saison hivernale, nous rappelons aux usagers et propriétaires les principes de base régissant le déblaiement des neiges.

PRINCIPE DE BASE

Le service de la voirie de la commune assure **uniquement l'ouverture et l'épandage de gravier ou de sel des routes et des parkings du domaine public, sis dans le périmètre de la zone à bâtir**, selon le plan officiel de déneigement qui peut être consulté auprès de l'administration communale. La commune de Veysonnaz informe la population qu'elle se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident de toutes sortes sur les voies publiques non comprises au plan officiel de déneigement et qui sont ouvertes avec ou sans autorisation par des personnes privées.



ÉVACUATION DE LA NEIGE

Nous rendons attentives toutes les personnes concernées que, selon l'art 196, al. 3 de la loi cantonale sur les routes, la neige évacuée de la voie publique doit être également reçue par les fonds voisins. La neige tombée des toits ou pelletée sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement sera débarrassée par les soins des Services communaux, aux frais des propriétaires, même sans que ceux-ci en soient avertis.

PLACES EN BORDURE DE LA VOIE PUBLIQUE

Tous les propriétaires bordiers d'une route communale ou cantonale sont rendus attentifs aux articles 166 et suivants de la loi cantonale sur les routes relatifs aux distances des murs de clôture, des haies, arbres, etc... Les constructions non conformes aux articles précités ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité en cas de dommages causés par les véhicules de déneigement. Les propriétaires bordiers des voies publiques communales sont avisés qu'ils devront procéder à la taille des haies et de l'élagage des arbres situés en bordure de routes et chemins d'ici le 30 novembre. Passé ce délai, la commune de Veysonnaz se permettra de prendre les mesures nécessaires pour procéder aux travaux aux frais des propriétaires bordiers.

STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Nous rappelons aux automobilistes la teneur des articles 19 et 20 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui précise : « Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser des véhicules en stationnement sur les routes et places publiques qui pourraient empêcher le déblaiement des neiges. »

Pendant et après une chute de neige, les propriétaires de véhicule devront les déplacer pour permettre le déblaiement. Les véhicules qui feront obstacles au déblaiement pourront être enlevés par les soins de la commune aux frais du détenteur. La municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de sablage, de salage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.



Les véhicules sans plaques ainsi que les véhicules agricoles y compris leurs équipements (remorques, épandeurs, outils hydrauliques, etc..) ne peuvent pas être entreposés sur les places publiques communales.

A dater du 30 novembre, des contrôles seront effectués par la police et les objets qui n'ont pas été déplacés seront évacués et placés en fourrière. Les frais qui en incombent seront entièrement facturés à leurs propriétaires.

TOITURE

Il est rappelé aux propriétaires que toutes les mesures doivent être prises pour éviter le glissement de la neige et le déversement des eaux pluviales sur le domaine public. Les toitures doivent être équipées d'arrête-neige suffisamment dimensionnés pour retenir les masses de neige. Les chéneaux doivent être en bon état et les descentes raccordées aux collecteurs communaux. L'évacuation de corniches de neige et de glaçons provenant des toitures incombe aux propriétaires.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Il est rappelé aux propriétaires de bâtisse en bordure de la voie publique, l'obligation de protéger les emplacements (entrées de caves, de garages ou autres) où la neige pourrait s'accumuler et occasionner, lors de la fonte, des infiltrations d'eau. Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà les agences immobilières, les résidents et les hôtes pour leur compréhension et leur précieuse collaboration, lesquels, par leur comportement, peuvent grandement faciliter ce travail. La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts dus à la non-observation du présent avis.

AGENDA - CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

NOVEMBRE 2017

1	Messe de la Toussaint à l'église de Veysonnaz
24	AG du Ski-Club Mont-Rouge / Veysonnaz
25	Fabrication puis bénédiction des couronnes de l'Avent à l'église de Basse-Nendaz
27 + 28	Courses FIS (2 GS dames / hommes)

DÉCEMBRE 2017

1	Noël des aînés
7	Messe de l'Immaculée conception à 19 h à l'église de Veysonnaz
9 + 10	FIS Masters (SL + GS dames / hommes)
15	Soirée de l'Avent à l'église de Veysonnaz
16 + 17	Winter's Opening Party, Fête du début de saison
21 + 22	Courses FIS (2 GS hommes)
24	Messe de la Veillée de Noël à 18 h à l'église de Veysonnaz
25	Arrivée du Père-Noël sur la place de la télécabine + descente aux flambeaux + marche aux flambeaux + distribution des cadeaux
27	Chants populaires de Noël à l'église de Veysonnaz par la chorale Ste-Cécile
31	Nouvel An - descente aux flambeaux et feux d'artifice à 24 h

JANVIER 2018

3	Spectacle de clown à la salle de gymnastique
6	Barloukas'Race
6	Début des cours jeunesse du Ski-Club Mont-Rouge / Veysonnaz
6	Concert de Guggenmusik au café Bon Vin
12	AG de la Jeunesse Barlokette
14 au 18	Coupe du Monde FIS (2 GS + 2 SL Paralympic)
27	Nuit du Creux

FÉVRIER 2018

9	Carnaval des enfants avec le groupe de percussions brésiliennes « Chtiganza » + descente aux flambeaux
12	Concert de l'ensemble vocal « Résurrection » de St. Petersburg
13	Mardi gras : descente aux flambeaux déguisée
14 au 16	Parc de châteaux gonflables à la salle de gymnastique
17 + 18	Courses Valais-Trophy B - OJ (2 combi-race)
20	Fondue party + descente aux flambeaux
21	Courses I.R.W. - OJ (2 S.G.)
27	Fondue party + descente aux flambeaux



MARS 2018

3	Messe avec les enfants des fenêtres catéchétiques à l'église de Veysonnaz
4	Concours du Ski-Club Mont-Rouge / Veysonnaz
7	Après-midi des aînés
17 + 18	Coupe du monde Snowboard Cross
19 au 25	Visite pastorale de Mgr Jean-Marie Lovey dans le secteur Nendaz-Veysonnaz

AVRIL 2018

1	Grande chasse aux œufs + parcours d'obstacles
1	Événement pour les hôtes
1	Messe de Pâques à l'église de Veysonnaz
13	Concert-atelier d'annonce avec Marc Aymon et les enfants de Veysonnaz à Grône
14	Finales valaisannes OJ (combi-race)
15	Finales valaisannes cadets (multi-parcours)
15	Closing Party au Tipi
28	Concert annuel de la Chorale Ste-Cécile à l'église de Veysonnaz

MAI 2018

4	Concert-atelier avec Marc Aymon et les enfants de Veysonnaz à la fête cantonale de chant à Conthey
27	Fête patronale et première communion à l'église de Veysonnaz
30	Souper de soutien «FC Printse-Nendaz» dans le cadre des festivités de l'inauguration des nouveaux vestiaires (lieu à définir)
31	Fête-Dieu à l'église de Veysonnaz et procession jusqu'à Clèbes

JUIN 2018

3	Messe festive des nouveaux confirmés et des jeunes du secteur à Basse-Nendaz
8	Après-midi des aînés
10	Inalpe des génisses au fond de l'Ours
15 et 16	Festivités de l'inauguration des nouveaux vestiaires du FC Printse-Nendaz à Beuson
24	Inalpe des vaches Combyre/Meinaz



**JOYEUSES FÊTES ET MEILLEURS VŒUX
POUR LA NOUVELLE ANNÉE!**